

Formation professionnelle

1 et 2 avril

Formation Isolation en Ouate de Cellulose

Formation théorique et pratique, sur chantier, pour la mise en œuvre d'une isolation performante en ouate de cellulose avec les techniques du soufflage et de l'insufflation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les caractéristiques du matériau, la réglementation thermique et les unités de mesures et chiffres clés

Comprendre cette solution d'isolation et être capable de prescrire la mise en oeuvre

Identifier les bonnes pratiques et les situations à risque sur l'ensemble du chantier

Être capable de mettre en œuvre une isolation en ouate de cellulose en soufflage et en insufflation

Justifier de la formation obligatoire pour obtenir la qualification RGE 7121.

PROGRAMME

Partie théorique : exposé illustré, maquettes, fiche de contrôle

Partie pratique: présentation et accessoires, réglage et entretien des appareils, soufflage ouvert, insufflation et étanchéité sur chantier (jour 2)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Théorie adaptée à un public adulte professionnel Retours d'expériences / focus sur des projets

Mise en œuvre de toutes les étapes sur chantier, avec focus sur les points singuliers

Évaluation sous forme de questions et/ou QCM

PUBLIC

Professionnels du bâtiment : chefs d'entreprise, maîtres d'œuvre, architectes, artisans, chargés d'affaires, techniciens, conducteurs de travaux, personnel de chantier.

PRÉREQUIS

Connaissances de base dans le domaine de la construction.

02 99 95 58 72 - info@ecobatys.bzh www.ecobatys.bzh



Formateur: Tristan BRISSET

- Artisan menuisier en éco-habitat, spécialisé dans l'étanchéité à l'air et l'isolation en ouate de cellulose
- Formateur agréé Isocell

MODALITES

Durée : 2 jours de formation, soit 15 heures

Horaires: de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (accueil dès 8h30, démarrage à 9h00)

Lieux : Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)

Tarif: 800 € (TVA non applicable), - 10 % pour les sociétaires d'Ecobatys; Prise en charge possible par votre OPCO ou Pôle emploi (sous réserve de validation)

Inscription: jusqu'à 15 jours avant le démarrage, sous réserve de place disponible. Hors délais, nous contacter.





Bulletin d'inscription

Formation Isolation en ouate de cellulose par soufflage et insufflation

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec le règlement à : Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Étienne en Coglès 35460 Maen Roch ou info[@ecobatys.bzh

Pour toute demande de renseignement complémentaire, appelez le 02 99 95 58 72

Structure :		
		Ville :
N°SIRET :		VA Intracommunautaire :
Nom et adresse de votre OPCO :		
Personne en charge du suivi de votr	e dossier :	
Stagiaire :		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Fonction :	Adresse email Pro :	
Statut : Salarié∙e □, Gérant∙e no	n salarié∙e □, Elu∙e □, Fonctionnai	re □, Autres : □ préciser :
Numéro de téléphone :		
Formation initiale :	tion initiale : Dernier diplôme obtenu :	
		iels), lié à une RQTH par exemple ?
	Je souhaite :	
1er et 2 avril 2025, à Ecobatys,	Parc d'activités Saint Eustache - Sa	e et par insufflation, qui aura lieu les int Étienne en Coglès 35460 Maen Roch, lisée pour les sociétaires d'Ecobatys.
• réserver les repas du midi,	facturés 14,30 € net de taxe oui / ı	non* – menu végétarien : oui / non
Merci de préciser vos besoi	ns et attentes vis à vis de la formo	ation <mark>*</mark> :
Fait à		le
Signature du stagiaire et cach	et de la structure :	

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre d'Ecobatys (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1558 9351 1902 5894 0924 006 - BIC CMBRFR2BARK

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir le contrat de formation.



Conditions générales de vente :

Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.

Le contrat de formation sera envoyé à chaque participant à la réception du paiement, il sera à nous retourner signé.

Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.
- Un courriel de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.
- une facture acquittée et à l'issue de la formation, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation ainsi qu'une attestation de présence et éventuelle certification.

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.

Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.

Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.

« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».

Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.

L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.

En cas de non-paiement ou de refus de prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.